

DEPARTEMENT DE LA MARNE

Arrondissement de Reims

Canton de BOURGOGNE

Commune de LOIVRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie (afin de respecter les mesures barrières – Covid 19) sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAUX, Maire.

Secrétaire de séance : Madame MORA Muriel

Présents : MM Claudine ROUSSEAUX Maire – (pouvoir de M. DEBAILLEUX JM) – Alain HARBULOT Adjoint (Pouvoir de Mme BENMIMOUN P) – Maria KUENTZ (Adjointe) – PIERRE Christophe (Adjoint) – Valérie VERCAEMPT (Adjointe) – BETHERY Céline - CAMIAT Gladys – LALINNE Stéphanie – MORA Muriel – RANDONNEIX Régis – PRUDHOMME Pascal – FRANCISCO Thérèse.

Absent excusé : BENMIMOUN Patricia – VIE Ludovic

Monsieur Pascal PRUDHOMME souhaite que le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2020 soit modifié. Par conséquent, il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
– Désignation des membres titulaires et suppléants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer en qualité de membres de la CLECT :

- Claudine ROUSSEAUX, membre titulaire,
- Valérie VERCAEMPT, membre suppléant.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES DU PÔLE NORD-CHAMPENOIS

Après discussion et à l'unanimité, les membre du Conseil Municipal ont désigné au sein des commissions internes du Pôle Nord-Champenois les personnes suivantes :

– Commission voirie-réseaux :

- Alain HARBULOT et Céline BETHERY

– Commission scolaire :

- Claudine ROUSSEAUX et Gladys CAMIAT

- Commission environnement-urbanisme :

- Maria KUENTZ et Christophe PIERRE.

APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Après explication fournie par Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le projet de Charte de Gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA RUELLE DE LA PIERRE HOE

Par délibération n° 25/2020 en date du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la cession au profit de Madame Isabelle HURTAUT épouse GUILLAUME, de la voie communale, non cadastrée dite « Ruelle de la Pierre Hoé » au prix de 5000 € hors frais de notaire.

Dès lors, préalablement à la vente, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater la désaffectation de la Ruelle de la Pierre Hoé considérant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public ni aucun autre service et qu'elle n'est pas ouverte au public,

- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette délibération.

VENTE DE LA SENTE DE LA PIERRE HOE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de céder à Madame Isabelle HURTAUT épouse GUILLAUME, la voie communale, non cadastrée dite « Ruelle de la Pierre Hoé » au prix de 5 000 € (hors frais de notaire).

SUBVENTIONS 2020

Après discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale de LOIVRE :	5 131 €
- APEGS LB (Amicale des Parents d'Elèves LOIVRE-BERMERICOURT) :	500 €
- Association Autonome des Parents d'Elèves :	150 €
- Association Epingle à nourrice :	300 €
- Association sportive de BRIMONT :	150 €
- Club de l'Amitié du 3 ^{ème} Age :	250 €
- Comité des Fêtes :	5 000 €
- Coopérative scolaire Ecole maternelle :	700 €

- Coopérative scolaire Ecole primaire :	1000 €
- La Gymnique :	200 €
- La Villanelle Chorale :	200 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers :	500 €
- Mission Locale Rurale marnais :	1 290 €
- Nord Champagne Football Club :	800 €
- Société d'Horticulture de l'Arrondissement :	200 €
- Relais Assistantes Maternelles	711.88 €

Eu égard à la crise sanitaire, elles seront versées en fonction des besoins des bénéficiaires.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer Monsieur Alain HARBULOT, Correspondant « Sécurité Routière ».

DISSOLUTION DU CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Vu l'article 79 de la Loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la possibilité de dissoudre les CCAS pour les Communes de moins de 1 500 habitants.

Considérant que le CCAS fonctionne peu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 31 Décembre 2020,

DECIDE que les compétences du CCAS seront exercées par la Commune,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes démarches administratives et comptables correspondantes.

DESIGNATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Le recensement des habitants de la Commune de LOIVRE aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour effectuer cette enquête, il convient de nommer deux agents recenseurs.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer les personnes suivantes :

- Madame Soizic LEGENDRE,
- Madame Fernande JOSSELIN.

POINT SUR LA BIBLIOTHEQUE

Dès le confinement, la bibliothèque a dû fermer ses portes. A ce jour, eu égard à la crise sanitaire, son activité est suspendue et ce jusque fin 2020 pour plusieurs raisons :

- 1) les bénévoles ne peuvent plus reprendre cette activité pour raisons de santé et familiales,

- 2) La bibliothèque est installée dans des locaux scolaires qui sont désormais strictement utilisés par les enseignants.

Madame le Maire est à la recherche de bénévoles pour la faire fonctionner à nouveau, en l'installant dans un autre local, avec possibilité de modifier les horaires d'ouverture.

QUESTIONS DIVERSES

Suite au décret n° 2020-1153 du 19 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, et l'arrêté préfectoral de la Marne du 21 septembre 2020 portant mesures complémentaires de lutte contre l'épidémie de Covid 19, la fête communale de LOIVRE est annulée. Les forains ont fait preuve de compréhension.

Madame BENMIMOUN qui vient de perdre son père, remercie les membres du Conseil Municipal pour leurs marques de sympathie.

Une seule déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie. Elle concerne le 5 Impasse des Machaux d'une superficie de 750 m2.

Monsieur HARBULOT informe l'assemblée que l'élection du Conseil Municipal des jeunes est prévue le 16 octobre prochain. Une réunion aura lieu le 6 octobre à 18 h 30.

Des travaux de réfection de la rue de la Gravelle vont être réalisés à partir du 5 octobre 2020, suivis des travaux rue du Lavoisier.

Les travaux de construction du bâtiment communal devraient démarrer début de semaine 41.

Christophe PIERRE a organisé une réunion de la Commission Urbanisme. Les travaux d'aménagement du commerce devraient débuter en novembre. Une consultation des entreprises vient d'être lancée pour les différents lots.

Valérie VERCAEMPT fait le point sur les dernières manifestations, à savoir :

- Il y a eu trois représentations (50 personnes) lors du Festival de Théâtre qui s'est déroulé du 18 au 20 septembre 2020,

- la journée « Nettoyons la nature » a été reportée en raison d'une mauvaise météo. Elle est reportée au 10 octobre prochain, de 10 h à 12 h.

- Une commande groupée de fuel est en cours.

Muriel MORA signale que le panneau de signalisation installé devant la micro-crèche interdisant le stationnement n'est plus visible.

Maria KUENTZ annonce que les plantations d'automne (pensées) auront lieu le 17 octobre prochain. Le Comité de fleurissement accueille toute personne intéressée. Les élus du Conseil des Jeunes sont également invités à participer.

La Commission « Communication » a travaillé sur le nouveau plan de LOIVRE et le livret d'accueil à destination des nouveaux arrivants.

Stéphanie LALINNE travaille toujours sur les panneaux numériques et les postera très prochainement sur le site de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,

Claudine ROUSSEAUX.